La République toujours
Les revendications maintenant

Editorial du Syndicaliste des Lycées et Collèges n° 402 de novembre 2014
par Jacques Paris, secrétaire général

AVEC la confédération FO nous condamnons l'attentat horrible qui atteint de plein fouet la liberté d'expression et la liberté de la presse. Nous saluons ici la mémoire de toutes les victimes, dont un camarade de notre organisation, policier en service.

Notre attachement aux libertés, et parmi elles à la liberté syndicale, est indéfectible. C'est ce qui nous a conduit, bien des fois, avec la confédération et notre fédération, à apporter notre appui aux organisations et militants en butte à la répression de la part de leur gouvernement, que ce soit au Bénin, en Russie, en Égypte, en Turquie ou ailleurs. Aujourd'hui nous sommes particulièrement inquiets de voir le Premier ministre britannique, M. Cameron, s'attaquer au droit de grève dans le secteur public. (1)

Notre attachement à la République une et indivisible, laïque et sociale est sans faille. Notre dernier congrès confédéral, en 2011 dans sa résolution générale avait déclaré : *« Le congrès insiste sur la force de la devise républicaine pour contrer la montée des communautarismes qui prospèrent sur le terreau de la diminution des droits. Face aux assauts répétés contre le principe de laïcité, il affirme l'actualité de la loi de 1905 de la séparation des églises et de l'État qui garantit la liberté de conscience, assure l'égalité de droit et met la République à l'abri du communautarisme. »*
Nous sommes convaincus que c'est d'abord par l'instruction, fondée sur la transmission des savoirs, que l'on forme des citoyens libres et égaux, dotés de l'esprit critique et que la laïcité de l'école doit être strictement respectée.
Force est de constater que la refondation de l'école ne va pas dans ce sens. Elle rationne le savoir au nom du socle. Les projets éducatifs territoriaux, qu'elle entend généraliser, dans la logique de fragmentation de la République par la réforme territoriale, entendent instituer de prétendues communautés éducatives territoriales. Elle remet en cause les garanties statutaires nationales et la liberté pédagogique des enseignants, qui ont notamment pour raison d'être la préservation des fonctionnaires d'État qu'ils sont des groupes de pression économiques, politiques ou religieux.
Le décret Hamon sur les missions et obligations de service et le projet de décret sur les indemnités pour missions particulières -celles-ci devraient être présentées au conseil d'administration!- en sont une mesure phare. Nous en revendiquons l'abandon et nous ne relâcherons pas nos efforts afin d'obtenir gain de cause sur nos revendications.

Le gouvernement applique le pacte de responsabilité et n'a nullement l'intention de ralentir. La discussion à l'Assemblée Nationale de la loi Macron, bric à brac de la déréglementation et de la privatisation dans tous les domaines, est prévue pour le 26 janvier. Le gouvernement a publié à la fin 2014 un agenda des réformes prévues (155 !), déclinant le pacte de responsabilité et toutes les mesures structurelles destinées à répondre aux commandes de Bruxelles et des marchés. On y trouve aussi bien les mesures de baisse du coût du travail (6% !) et la remise en cause des seuils sociaux, que la réforme du collège et la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.
Notre responsabilité est de dire : STOP ! La préparation d'une grève interprofessionnelle, rassemblant salariés du secteur public comme du secteur privé, dans l'action commune de toutes les organisations syndicales et des salariés qui ne veulent pas subir, est à l'ordre du jour. C'est ce que nous discuterons lors de notre congrès confédéral du 2 au 6 février.
Indépendants à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, de l'État et des Eglises nous sommes, indépendants nous resterons : en toutes circonstances !

(1) Il veut notamment imposer que 40% des syndiqués se déclarent favorables à la grève pour la rendre effective, pouvoir remplacer les grévistes, et imposer un délai d'au minimum trois mois entre chaque grève. Cela aurait pour conséquence de, *« rendre impossible toute grève dans le secteur public »* selon D.Prentis, secrétaire général du syndicat UNISON (secteur public)

SNFOLC Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr